

Délais de paiement

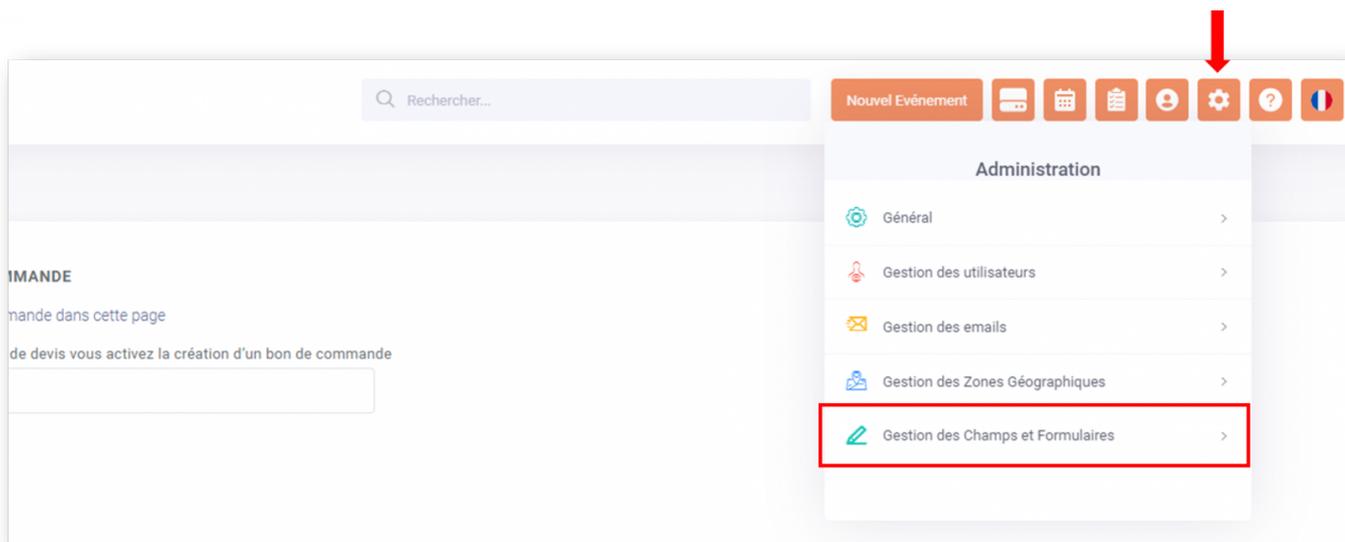
Sur vos factures et bon de commande, vous pouvez indiquer la **date d'échéance de paiement** qui représente la date limite pour laquelle votre client doit vous régler la facture ou la date limite pour laquelle vous réglez le bon de commande de votre fournisseur. Pour ne pas avoir à réécrire l'information manuellement, vous pouvez paramétrer par défaut ce délai de paiement en fonction de la date d'émission ou du mois d'émission de la facture.

Voici les étapes à suivre :

- Activer/désactiver vos délais de paiement (cf explications ci-dessous)
- Définir par défaut le délai de paiement pour vos factures et pour vos bons de commande

1- Rendez-vous dans l'administration

Cliquez sur la roue dentée, puis sur gestion des champs et formulaires :



A partir de l'onglet FINANCE, cliquez sur **délais de paiement** :

ADMINISTRATION

GESTION DES CHAMPS ET FORMULAIRES

- GENERAL >
- TACHE >
- CALENDRIER >
- CATALOGUE D'ARTICLES >
- LIEUX ET PRESTATIONS >
- EVENEMENTS >
- EVENEMENTS FACON CALENDRIER >
- FINANCE** ▾
- Informations Par Défaut
- Format Des Devis Et Factures
- Format Des Bons De Commande
- Moyens De Paiement
- Délais De Paiement**
- Taux De TVA Par Défaut
- Conditions Générales De Ventes
- Conditions Générales D'achat
- Champs Analytiques

DÉLAIS DE PAIEMENT

Nous vous proposons de définir différents délais de paiement. Ils vous permettront d'indiquer les différentes conditions de vos paiements.

EXPLICATIONS

- "J+45 - Ajouter 45 jour à la date d'émission de la factures"
- "J + 45 fin de mois - Ex. : Ajouter 45 jours à la date d'émission de la facture, la limite de paiement intervenant à la fin du mois au cours de laquelle la facture doit être payée avant le 28 ou 29 février"
- "Fin de mois J + 45 - Ex. : Ajouter 45 jours à la fin du mois d'émission de la facture (par exemple, une facture datée du 2 janvier doit être payée avant le 28 ou 29 février)"

Délais de paiement
J+0
J+7
J+15
J+30
J+45
J+60
J+90
J+7 fin de mois
J+15 fin de mois
J+30 fin de mois
J+45 fin de mois

2- Explication des délais de paiement

Nous vous proposons plusieurs délais de paiement, que vous pouvez activer ou désactiver pour ne voir apparaître uniquement ceux dont vous vous servez pour vos factures, factures d'acompte et bons de commande.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Nous vous proposons de définir différents délais de paiement. Ils vous permettront d'indiquer les différentes conditions de vos paiements.

EXPLICATIONS

"J+45 - Ajouter 45 jour à la date d'émission de la factures"

"J + 45 fin de mois - Ex. : Ajouter 45 jours à la date d'émission de la facture, la limite de paiement intervenant à la fin du mois au cours duquel expirent ces 45 jours (par exemple, une facture datée du 2 janvier doit être payée avant le 28 ou 29 février)"

"Fin de mois J + 45 - Ex. : Ajouter 45 jours à la fin du mois d'émission de la facture (par exemple, une facture datée du 2 janvier doit être payée avant le 17 mars)"

Masquer les inactifs

Délais de paiement	Actions
J+0	  
J+7	  
J+15	  
J+30	  
J+45	  
J+60	  
J+90	  
J+7 fin de mois	  
J+15 fin de mois	  
J+30 fin de mois	  
J+45 fin de mois	  

Explications :

J+45 : Ajouter 45 jours à la date d'émission de la facture

J + 45 fin de mois : Ex. : Ajouter 45 jours à la date d'émission de la facture, la limite de paiement intervenant à la fin du mois au cours duquel expirent ces 45 jours (par exemple, une facture datée du 2 janvier doit être payée avant le 28 ou 29 février)"

Fin de mois J + 45 : Ex. : Ajouter 45 jours à la fin du mois d'émission de la facture (par exemple, une facture datée du 2 janvier doit être payée avant le 17 mars)"

Après avoir choisi les délais de paiement, vous devez paramétrer cette information par défaut pour vos factures et bon de commande : consultez cette page pour en savoir plus

Délais de paiement client par défaut

Pour les factures d'acomptes

J+7

Pour les autres factures

J+7

Délais et conditions de paiement client par défaut

Conditions de paiement client par défaut :

chèque, espèces test client

Vous pouvez retrouver les délais de paiement :

- dans l'édition de vos factures : consultez cette page pour en savoir plus
- dans l'édition de vos bons de commande : consultez cette page pour en savoir plus

Révision #9

Créé Thu, Aug 17, 2023 3:44 PM par Ines

Mis à jour Mon, Oct 30, 2023 9:52 AM par Ines